

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022-44**

DEPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

de la Commune de SAINT GENIES BELLEVUE

L'an deux mille vingt-deux et le 5 décembre

COMMUNE
SAINT-GENIES-BELLEVUE

à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GENIES BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 02/12/2022, sous la présidence de Mme Sophie LAY, Maire.

Etaient présents : Mesdames BAYLAC, CLAEYS, GAILLARD, MARTIN, MAURICE, PERTUISET, PIN-BELLOC, TOMAS, Messieurs ARTIGUE, de LASSUS SAINT GENIES, HANNON, MORILLON, OTAL, PEYRUCAIN, ROUCH.

Etaient absents et représentés : Mme BOTANCH, MM. AUXIÈTRE et PEDRONO
Monsieur PEYRUCAIN a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Election d'une nouvelle adjointe au maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 4 juillet 2020 relative à l'élection des adjoints au maire fixant leur nombre à cinq ;

Vu l'arrêté municipal du 4 juillet 2020 portant délégation de fonction du maire à Mme Anne-Marie DUMORA, 3^{ème} adjointe ;

Vu la lettre de démission de Mme DUMORA des fonctions de 3^{ème} adjointe adressée à Monsieur le Préfet le 23 octobre 2022 et acceptée par le représentant de l'Etat le 23 novembre 2022 ;

Madame le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Mme Anne-Marie DUMORA, par l'élection d'une nouvelle adjointe au Maire.

DEMANDE aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- 1 – sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 4 juillet 2022
- 2 – sur le rang qu'occupera la nouvelle adjointe
- 3 – pour désigner une nouvelle adjointe au maire au scrutin secret à la majorité absolue

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de maintenir le nombre d'adjoints à cinq,
- que la nouvelle élue occupera le même rang que l'élue démissionnaire.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

M. Eric PEYRUCAIN a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du CGCT)

Le Conseil Municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de MM. Charles de LASSUS SAINT GENIES et Henri-Jacques MORIILLON.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sous la présidence de Mme Sophie LAY, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection de la nouvelle adjointe.

Après le 1^{er} tour de scrutin, Madame Corinne MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages avec 17 voix pour et 2 abstentions, a été proclamée 3^{ème} adjointe et a été immédiatement installée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Sophie LAY



Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

ID : 031-213104847-20221205-DELCOM22_44-DE

